

PLAN DE RELEVANCE



MORVAN

sommets & grands lacs

communauté de communes

La crise sanitaire actuelle, d'une ampleur inédite, a et aura très certainement de graves répercussions sur l'avenir de certaines entreprises du pays et du territoire intercommunal.

Aussi, le conseil communautaire a voté pour un plan de relance ambitieux à hauteur de 650 000 € afin d'aider les entreprises en difficulté et soutenir la reprise ou le développement d'activités économiques sur le territoire.

Après des entretiens téléphoniques tout au long des 3 mois de confinement auprès de nombreuses entreprises pour identifier les conséquences de la crise sur chacune d'entre elles et la création d'un guide méthodologique pour leur donner des informations sur les aides existantes et leurs modalités, le plan de relance voté dernièrement comprend notamment les actions présentées dans ce document.

OCTOBRE 2020



AIDES AUX LOYERS ET AUX CRÉDITS IMMOBILIERS

PRISE EN CHARGE DE 3 MOIS DE LOYERS OU PRORATA DE 3 MOIS D'ANNUITÉS D'EMPRUNT LIÉES À L'ACHAT D'IMMOBILIER

Plafond d'aides fixé à 2 000 € par entreprise

BÉNÉFICIAIRES

- Toute entreprise réalisant moins de 1 000 000 € de CA créée en 2019 ou 2020
- Entreprise de moins de 1 000 000 € de CA, ayant subi une perte sur le résultat des neuf premiers mois de 2020 par rapport à la moyenne des résultats de 2018 et 2019 proratisés

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Loyers payés à des bailleurs privés ou publics
- Prorata d'annuités d'emprunt liées à l'achat d'immobilier (hors intérêts)

CALENDRIER

Date limite de dépôt fixée au 1er février 2021



RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

FONDS D'AVANCES REMBOURSABLES

avec la Région Bourgogne-Franche-Comté

PRÊT À TAUX NUL SANS GARANTIE NI CAUTION

3 000 à 15 000 € sur 5 à 7 ans dont 2 ans de différé possible

BÉNÉFICIAIRES

- Entreprises jusqu'à 10 salariés réalisant moins de 2 000 000 € de CA

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Consolidation de la trésorerie
- Mise en oeuvre d'un projet d'investissement

CALENDRIER

Date limite de dépôt fixée au 31 décembre 2021

Plus d'informations :

<http://www.initiative-bourgognefranchecomte.fr/farct.html>

FOODS TERRITORIAL D'AIDES AUX ENTREPRISES avec la Région Bourgogne-Franche-Comté

AIDE DE 40% MAXIMUM DU MONTANT DES INVESTISSEMENTS

Plafond d'aides de
10 000 € par
entreprise

Plancher des
dépenses 1 500 €

BÉNÉFICIAIRES

- Entreprises de moins de 10 salariés inclus qui exercent leurs activités sur le périmètre de la CCMSGL

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Investissements matériel immobilisables ou immatériels
Ex : four à pain, véhicule de chantier etc.
- Charge des remboursements d'emprunt liés à des investissements, pour la partie en capital

CALENDRIER

Date limite de dépôt fixée au 15 septembre 2021

AIDES À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISES

AIDE DE 40% MAXIMUM DU MONTANT DES INVESTISSEMENTS

Plafond d'aides de
10 000 € par
entreprise

BÉNÉFICIAIRES

- Entreprises justifiant d'un CA inférieur à 1 000 000 €, à l'exception des pharmacies, professions libérales, banques, assurances, agences immobilières, activités agricoles, commerces de négoce et commerces saisonniers (moins de 3 mois d'activité)

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Investissements liés à l'acquisition d'un terrain ou d'un bâtiment, la construction ou l'extension d'un bâtiment, la rénovation des vitrines, l'accessibilité des locaux, la modernisation des locaux, etc.

CALENDRIER

Date limite de dépôt fixée au 15 juillet 2022



ACCOMPAGNEMENT DANS LE CLASSEMENT OU LE RENOUVELLEMENT DU CLASSEMENT DES HOTELS

MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ET PRISE EN CHARGE DE 50% DU COÛT DU CLASSEMENT

BÉNÉFICIAIRES

- Hôtels ayant la volonté d'obtenir ou de renouveler le classement de leurs établissements

DÉPENSES ÉLIGIBLES

- Démarches nécessaires au classement des établissements (pré-diagnostic, visite d'inspection et rédaction du certificat de visite)

Plus d'informations :

Florence SAUGERAS, agent de l'Office de Tourisme Morvan Sommets et Grands Lacs

florence.saugeras@ccmorvan.fr ou 03 86 22 82 74

Pour vérifier votre éligibilité et obtenir les dossiers de demande de subventions, veuillez prendre contact avec un agent de développement de la communauté de communes :

Pour les demandes concernant le **Haut Morvan** :

anne.demange@ccmorvan.fr - 03 86 79 48 87

Pour les demandes concernant les **Portes du Morvan** :

eric.lefebvre@ccmorvan.fr - 03 86 22 31 62

Pour les demandes concernant les **Grands Lacs du Morvan** :

christophe.ferney@ccmorvan.fr - 03 45 23 00 10



MORVAN
sommets & grands lacs
communauté de communes

Communauté de communes
Morvan Sommets et Grands Lacs
Place François Mitterrand - 58 120 Château-Chinon

03 86 79 43 99 - contact@ccmorvan.fr
www.ccmorvan.com